

# DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand-Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

**RS 68 22 0115 01**

**Commune de BETTLACH(68)**

- Surface sur la commune : 1 ha 06 a 95 ca

09- 127(J)- 127(K) 09- 128(J)- 128(K)- 141[125]- 154[126]- 156[126]

- Superficie totale : **1 ha 06 a 95 ca**

pour un prix de **260 000,00 €**

à Madame **Hatice Beysa KLEIN**, Kilchgrundstrasse 77 a Suisse,

Qualité : Artisan, commerçant ou chef d'entreprise (Gérant)

Motif de l'attribution : Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre des missions dévolues aux SAFER par l'article L141-1 qui vise l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. En effet, Mme KLEIN acquiert cet ensemble immobilier afin d'y établir sa résidence principale et maintenir la location au profit du GAEC DU LINDENHOF.

Pour la SAFER, le 28 décembre 2022

Denis JELSCH  
Chef de service

A BETTLACH, le 5 janvier 2023

Visa du Maire et cachet  
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

